



Comité consultatif
« Aménagement durable du Territoire »

Séance d'installation

Le 25 septembre 2008

Ordre du jour :

1/ Rôle et fonctionnement des comités consultatifs (Président)

2/ Feuille de route : Comité « Politique de la ville & Services de Proximité »

Introduction : Positionnement de la C.C.B.P.(Laurent KOBLER -
Président du comité consultatif)

- Volet Mobilité & Accessibilité (Gérard ANTOINE - Vice Président délégué)
- Volet Cadre de vie & Aménagement de l'espace (Eric PAILLET - Vice-Président délégué)
- Volet Environnement et Energies renouvelables (Laurent KOBLER - Vice-Président délégué)

3/ Constitution de groupes de travail

ROLE ET FONCTIONNEMENT DES COMITES CONSULTATIFS

Défini dans l'article 7 du règlement intérieur adopté le 29 mai 2008, par l'assemblée communautaire.

4 comités consultatifs :

- Economie et Solidarité
- Aménagement durable du Territoire
- Politique de la ville et Services de Proximité
- Finances

1/ Rôle :

- Lieu de réflexion et d'échange sur la définition des actions communautaires nécessaire à l'élaboration des politiques locales dans le champ des compétences de la Communauté de Communes.
- Force de proposition dans la dynamique d'élaboration du projet intercommunal d'aménagement et de développement.
- Espace de mutualisation des expériences et de savoir faire pour enrichir et renforcer le lien communes-intercommunalité d'information.

2/ Composition : Une large représentation

- Les Comités sont ouverts à l'ensemble des conseillers municipaux sur proposition des communes pour offrir une large représentation de la population
- Ses membres :
 - 1 à 7 conseillers municipaux par comité sur proposition de la commune
 - Le bureau communautaire élargi aux Maires
 - Personnes qualifiées : D.G.S.- experts- organismes extérieurs...

3/ Fonctionnement : la souplesse

Chaque comité est présidé par un Vice-Président entouré des Vice-Présidents en charge d'une délégation se rapportant au champ de compétence du comité. Les membres du comité peuvent se répartir librement en fonction de groupes de travail thématiques et évolutifs, constitués pour traiter de sujets particuliers, ou diverses problématiques. Ce groupe de travail rend compte et partage avec le comité consultatif de travaux.

Il se réunira deux fois par an.

Chaque Président de comité établira un bilan annuel des travaux et réflexions, utilisé dans les orientations et stratégies actées en assemblée communautaire. (Projet de territoire-DOB)

Comité « Aménagement durable du Territoire »

Feuille de route

Laurent KOBLER

Introduction :

La Communauté de Communes dès son origine, s'est engagée dans des actions environnementales, notamment avec le développement de filières de traitement et valorisation des déchets ménagers, encourageant le geste de tri auprès des habitants ; la réalisation d'une déchetterie intercommunale en 1995 puis d'une composterie en 1999. (cf. article 2 des statuts- compétence n°3).

Impliquée dans la reconversion économique et la recomposition urbaine de la friche sidérurgique, l'intercommunalité a très tôt accompagné les projets d'aménagement des berges de la Moselle et la réalisation de cheminements piétons et cyclables (article 2 des statuts - compétence n°2 : aménagement de l'espace).

C'est à partir de 2003, avec le lancement du Plan de Déplacements Urbains (PDU) à l'échelle du bassin, que les questions de mobilité et accessibilité ont été posées, en conformité avec la loi sur l'air, et ainsi asseoir une politique de transports en faveur de l'intermodalité.(article 2 - compétence n°6 transport des personnes)

Mobilité et Accessibilité : (Gérard ANTOINE)

Clé de voûte de la politique de transports menée sur le territoire, le Plan de Déplacements Urbains préconise de nouvelles alternatives à l'usage des voitures, à travers notamment le développement de l'usage des transports en commun, la mise en sécurité des voies en terme de déplacement piétons et cyclables, l'accessibilité de tous aux différents modes de déplacements (ex : nouveau parc de bus adapté aux PMR).

Orientation du PDU

Les 4 orientations du PDU

- Assurer et améliorer l'accessibilité des personnes et des marchandises par une adaptation des réseaux de transport
- Optimiser et coordonner les réseaux de transport en commun dans un objectif de transfert modal dans l'espace communautaire et au-delà
- Développer l'utilisation des modes de déplacements doux par une meilleure mixité de l'usage de la voirie et de l'espace public
- Améliorer le cadre de vie par des aménagements urbains garantissant la sécurité et l'accessibilité des usagers les plus vulnérables

Des objectifs locaux à la démarche PDU ont été fixés, ils tiennent compte de tous les champs d'action possibles du PDU :

- **Objectif n°1** : Coordonner urbanisme et mobilité pour maîtriser les déplacements à la source
- **Objectif n°2** : Améliorer et développer les transports collectifs pour les déplacements intra bassin et vers les territoires extérieurs
- **Objectif n°3** : Favoriser et inciter l'usage des modes doux
- **Objectif n°4** : Contenir l'automobilité et maîtriser les déplacements automobiles
- **Objectif n°5** : Organiser et optimiser la stationnement
- **Objectif n°6** : Assurer la qualité du cadre de vie et limiter les nuisances environnementales
- **Objectif n°7** : Favoriser un partage plus équitable de l'espace public et intégrer les besoins des PMR dans l'aménagement urbain.
-

Un pôle d'échange central sur le bassin est à étudier, afin d'encourager l'usage de différents modes de transports et accroître l'intermodalité train-bus.

Dans ce contexte, l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma d'accessibilité des personnes handicapées devra être prochainement arrêté, en lien avec les réflexions communales en cours.

Ces questions d'intermodalité et d'accessibilité sont à étudier dans le cadre d'un groupe de travail spécifique.

Cadre de vie et aménagement de l'espace : (Eric PAILLET)

Le schéma directeur des voies douces vient d'être arrêté. Il est conforme aux orientations du Plan de Déplacements Urbains. L'enjeu qui s'ouvre est de mettre en œuvre ce schéma avec en perspective 100 kms de voies douces d'ici à 10 ans (30 kms de pistes cyclables sont actuellement réalisées). Les futurs projets devront mailler l'espace urbain permettant ainsi d'encourager les déplacements domicile-travail, autre que par la voiture individuelle.

Il s'agira donc de mettre en cohérence les politiques communales : plan de circulation et aménagements urbains avec cette nécessité de réserver des voies circulées aux vélos et piétons.

Environnement et Energies renouvelables : (Laurent KOBLER)

La gestion des déchets ménagers correspond à un service de proximité assuré au quotidien depuis plus de 10 ans par la Communauté de Communes : plus de 20 000 tonnes de déchets sont collectés annuellement sur le territoire.

- Filière du tri

Aujourd'hui les filières de traitement mises en place sur le territoire grâce au tri, permettent de réduire la part des déchets résiduels : 56 % de la poubelle. Malgré les efforts de recyclage, **il convient d'augmenter la part de déchets ménagers valorisés.** (Performance de tri)

Le transfert au Conseil Général de la gestion du Plan Départemental des Déchets avec la consultation en cours lancée sur le schéma relance la réflexion sur de nouvelles filières de valorisation comme la méthanisation.

Depuis 2006 la Communauté de Communes s'est vu confier par les communes une réflexion sur les énergies renouvelables : un projet en cours sur la filière bois doit aboutir sous 2 ans, et au-delà d'autres gisements comme l'éolien, la méthanisation devront être étudiés.

Pour aboutir la réflexion sur les énergies renouvelables, il convient d'engager une réflexion pour réduire la consommation énergétique dans les établissements publics.

3/ Constitution des groupes de travail : (Laurent KOBLER)

Proposition :

1/ Gestion et valorisation des déchets :

- Les performances de tri et enjeux du Plan Départemental de gestion des déchets
- Adaptation et évolution des services et développement du tri dans les collectifs.

2/ Energies renouvelables :

- Comment agir sur la production énergétique locale ?
Nouvelles énergies comme la méthanisation (déchets de la composterie), le bois, la géothermie...
- Comment réduire les consommations énergétiques des établissements publics.

3/ Mise en œuvre du schéma directeur des voies douces :

- En milieu urbain, partage des voies
- Cohérence entre les politiques communales (plan de circulation et les aménagements urbains...)

4/ Mobilité et accessibilité :

- Mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbain : intermodalité, pôles d'échange...

5/ Schéma d'accessibilité :

- Schéma d'accessibilité : prise en compte du handicap dans les villes